

Peut-on faire confian

En un an, Dentego a ouvert trois centres de santé dentaire à Lyon. « Nous n'avons rien à voir avec Dentexia », assure un responsable. Ce n'est pas l'avis du Collectif contre Dentexia, du Conseil de l'Ordre ou de la Fédération des syndicats de dentistes, qui prépare une procédure contre cette enseigne à Nice.

Trois ans après le début du scandale Dentexia, les cabinets de soins dentaires *low cost* continuent de fleurir à Lyon. Arrivée il y a un an, l'enseigne Dentego vient d'y ouvrir son 3^e centre.

Créé en 2013 par deux jeunes diplômés d'école de commerce, Dentego compte près d'une trentaine de centres en France. S'ils disent vouloir « rendre les soins dentaires accessibles à tous », sans dépassement et en pratiquant le tiers payant, ses fondateurs rejettent le terme « *low cost* » et toute ressemblance avec Dentexia.

« Nous n'avons rien à voir. Notre structure dispense des soins de qualité. Nous sommes vigilants sur le recrutement et des praticiens référents forment et supervisent leurs confrères », affirme James Cohen, cofondateur de Dentego. Selon lui, cette vigilance expliquerait les longs délais d'attente actuels (1).

« Il y a un vrai engouement sur Lyon. Nos emplacements répondent aux besoins de la population », estime James Cohen, cofondateur de Dentego.

L'Ordre des dentistes : « On est extrêmement vigilants »

Quelques plaintes de patients ont été adressées au Conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Rhône, portant sur la qualité des soins reçus dans les centres Dentego (1). Mais « il est trop tôt pour dire si cela relève du taux habituel ou pas », indique le D^r Xavier Bondil, conseiller ordinal, précisant que ces plaintes sont longues à instruire.

« La majorité des centres font très bien leur travail, comme les praticiens libéraux. Nous n'avons pas d'*a priori* contre telle ou telle enseigne. Ce qui nous pose problème ce sont les centres bâtis sur le même montage juridique

ego. Comme garantie, James Cohen met aussi en avant un modèle basé sur la délégation de tâches par des assistants pour augmenter l'activité des dentistes, tout en assurant que les praticiens n'ont pas d'objectifs à réaliser.

Selon lui, 80 % de l'activité sont des soins conservateurs de premier recours, les actes lucratifs (prothèse, implantologie, etc.) ne représentant que 20 %.

À la tête de sociétés commerciales

« Si c'était le cas, ils auraient mis la clé sous la porte ! », raille le président de la Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL), Patrick Solera. Ce qu'il pointe, comme le Conseil de l'Ordre des dentistes et le Collectif contre Dentexia, c'est le montage juridique de ces enseignes.

En façade, comme le veut la réglementation, Dentego est une association qui gère des centres de soins sans but lucratif. Mais derrière, ses fondateurs sont à la tête de plusieurs sociétés commerciales qui facturent des prestations à Dentego, comme Numerident qui fabrique les prothèses dentaires, mais aussi les sociétés de conseils RST Consulting et JYC Conseils.

Un fonds d'investissement anglais

Patrick Solera dénonce aussi les investisseurs qui se cachent derrière Adental

Groupe, la société qui a déposé la marque Dentego. « Nous avons les preuves de deux virements de 15 et 10 M€, en juillet 2017 et juin 2018, par une holding détenue au Luxembourg par G Square, un fonds d'investissement anglais. Ce n'est pas pour remplir une mission de santé publique ! On se demande comment la ministre de la Santé va empêcher les bénéfices de partir vers des sociétés commerciales, comme elle l'a promis avec l'ordonnance de janvier 2018 ? L'État ferme les yeux », s'offusque le président de la FSDL, qui a publié des documents sur son site (www.fSDL.fr).

Sur le plan sanitaire, Patrick Solera évoque aussi une multiplication des plaintes de patients et de praticiens auprès du Conseil de l'Ordre à Nice. « Nous sommes en train de rassembler les éléments et nous allons entamer une procédure », annonce-t-il.

À Lyon, le Conseil de l'Ordre et le Collectif contre Dentexia ont reçu quelques signalements sur des soins réalisés dans les centres Dentego mais cela semble rester dans la moyenne courante de ce type de litiges.

Dossier Sylvie MONTARON

(1) Trois semaines pour le centre Part-Dieu, un mois pour le centre République et pas de disponibilité en ligne pour le centre Saxe-Gambetta à la date du 21 juin 2019.



Arrivée il y a un an



« Nous n'avons pas d'*a priori* », indique des chirurgiens-dentistes. Photo Progrès/Julio PE

(1) Ni l'Ordre départemental ni l'Ordre national n'ont mesuré de nous donner exact sur le nombre de plaintes instruites concernant les centres I

disposition pour empêcher un nouveau scandale », précise Xavier Bondil.

Le Conseil de l'Ordre déplore que ces centres n'aient pas de comptes à rendre à l'Ordre ni d'autorisation à demander pour s'installer : « Ils évoquent l'accès aux soins pour tous, mais s'installent systématiquement dans l'hypercentre ou des zones surdotées, ce qui est très loin de régler le problème de l'accès aux soins. » « Ils sont très orientés sur les prothèses, alors que ce n'est pas forcément là que se pose le problème de l'accès aux soins », ajoute le conseiller de l'Ordre, soulignant

thèses sera plafonné pour tous. Le fait qu'il s'agisse de « chaînes » pose aussi la « question de l'indépendance de ces praticiens » et de savoir « à qui on s'adresse en cas de problème » car contrairement aux centres appartenant à une mutuelle, par exemple, là « on ne sait pas qui est derrière exactement et leur financement est opaque », relève aussi le D^r Bondil.

« On est extrêmement vigilants, mais comme pour d'autres centres ou des dentistes indépendants. On ne veut pas qu'un nouveau Dentexia arrive », affirme le D^r Bondil.